

Choses vues : entr'aide ménagère

Autor(en): **M.G.C.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **25 (1937)**

Heft 494

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vers un progrès féministe en France

(Suite de la 1^{re} page.)

Il serait trop long et aussi trop fastidieux pour le lecteur d'analyser dans toutes ses conséquences possibles le projet et ses amendements, tel qu'il ressort de cette première délibération. Traçons-en cependant les lignes principales.

Le projet de M. Renoult n'apporte aucun changement aux régimes matrimoniaux en vigueur, ceux-ci, dit-on, devant faire l'objet d'une réforme future. Le projet de M. Renoult n'innove pas davantage dans le domaine de la puissance paternelle qui reste confiée uniquement au père, lequel peut requérir du Tribunal, suivant son bon plaisir, la détention du suifant en prison. Pas plus qu'aujourd'hui, la mère ne pourra s'opposer à ce droit, risquons le mot, nettement inhumain, conféré au père. Espérons que bientôt aussi poudra un projet accordant la puissance paternelle à la mère.

La grande réforme, qui, en plusieurs points, se rapproche des dispositions de notre Code civil suisse, porte sur les quatre articles 213, 214, 215 et 216 du Code civil français.

L'art. 213 qui dit: « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari », devient ceci: *Le mari est le chef de la famille; la femme est obligée d'habiter avec son mari, celui-ci est tenu de la recevoir; le mari a le choix de la résidence du ménage.*

On notera que le mot *obéissance* disparaît, pour faire place à celui de *chef*. Celui-ci est peut-être un peu moins choquant, mais, en pratique, cela revient à dire « bonnet blanc, blanc bonnet ».

L'art. 214 devient:

Le mari est tenu de fournir à la femme tout ce qui est nécessaire pour les besoins de sa vie, selon ses facultés et son état. Sur les biens dont elle a l'administration, la femme doit contribuer proportionnellement à ses facultés et à celles de son mari, tant aux frais du ménage qu'à ceux d'éducation des enfants communs.

Suit la procédure à appliquer pour obtenir l'application de cet article.

L'art. 215 actuel: « La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari, quand même elle serait marchande publique, ou non commune, ou séparée de biens » est abrogé et remplacé de la façon suivante:

La femme mariée a le plein exercice de sa capacité civile. Les restrictions à cet exercice ne peuvent résulter que de limitations légales ou du régime matrimonial qu'elle a adopté.

Or, la réforme ne porte pas sur l'article 217, qui prévoit que même la femme séparée de biens « ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari dans l'acte, ou son consentement par écrit ». Cet article restant en vigueur, dès lors l'autorisation maritale subsiste, et en fait la femme reste incapable.

Enfin, l'art. 216 actuel qui concerne la profession de la femme mariée et donne droit de veto au mari devient ceci:

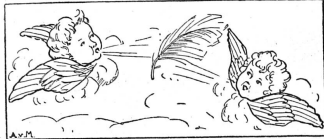
Le mari peut s'opposer à ce que la femme exerce une profession séparée. Si l'opposition du mari n'est pas justifiée par l'intérêt du

ménage ou de la famille, le Tribunal, sur la demande de la femme, autorise la femme à passer outre à cette opposition.

Cette dernière disposition rappelle l'art. 167 de notre Code civil suisse, laquelle n'en est pas précisément la disposition la plus recommandable, à notre avis. Le recours au juge prévu s'applique très peu dans la pratique, la femme hésitant beaucoup à faire intervenir publiquement une tierce personne, même juge, mesure qui risque souvent d'augmenter la désunion des conjoints.

Reconnaissons cependant que, malgré ses imperfections, le projet de M. Renoult constitue au point de vue moral une amélioration importante de la situation légale de la femme française. Applaudissons à son prochain succès et souhaitons qu'à cette réforme s'en ajoutent peu à peu d'autres plus importantes encore.

E. KAMMACHER, avocate.



DE-CI, DE-LÀ

Suum cuique...

Mme E. Maystre nous écrit d'Egypte pour nous prier de rectifier une erreur qui s'est glissée dans la notice consacrée par le *Mouvement* à l'Ecole de service social d'Alexandrie. Cette initiative est en effet entièrement due à des personnalités d'Alexandrie, et Mme Maystre, qui habite le Caire d'ailleurs, y a été appelée à professer, une fois cette Ecole mise sur pied.

Dont acte.

Succès féminins.

Trois suffragistes françaises, toutes trois collaboratrices de notre excellent confrère féministe *La Française*, viennent de recevoir la Légion d'Honneur: Mme Pauline Rebou, qui, aux temps héroïques de la création de notre journal, fut toute une période durant, et malgré ses étonnantes fonctions dans l'enseignement primaire, sa correspondante de Paris; Mme Ripa de Roveredo, la fière artiste, peintre et graveur, bien connue dans les milieux Soroptimistes; et Mme Vavasseur qui, avant de devenir le chef de cabinet et le bras droit de Mme Brunscwig au Ministère, avait fourni une belle activité féministe, se consacrant fidèlement avec dévouement à la vente des timbres suffragistes de l'Alliance Internationale.

A toutes trois, nos meilleures félicitations.

Les paroissiennes de Rorschach se plaignent.

A l'occasion d'une récente élection pastorale dans l'Eglise évangélique de Rorschach, des paroissiennes ne sont pas contentes, dans l'Ostschweizerisches Tagblatt, que les femmes, qui forment la grande majorité des auditeurs, soient obligées de quitter l'Eglise, après le culte, pour faire place aux électeurs, que l'on voit en fort petit nombre dans les églises. « Et nous, femmes, nous devons être satisfaites du choix fait par les hommes ! » La plainte des paroissiennes a été approuvée par la rédaction du journal, qui trouve absurde, en effet, que des hommes, que l'on ne voit jamais ou que rarement à l'Eglise, participent à une élection pastorale avec un mot d'ordre donné par des partis politiques, alors que ce droit est refusé à celles qui témoignent d'un intérêt actif pour l'Eglise.

S. F.

les écoles d'anormaux, les cliniques pour épileptiques, les écoles d'aveugles, l'une pour artisans, l'autre pour organisés.

Il faut voir, aux portes d'Oslo, ces jolies maisonnettes pointues, enfoncées dans les fleurs, avec leurs petites allées soigneusement ratissées. Elles sont réservées aux couples de vieillards en retraite. Comme c'est plus charmant que les grands asiles en caserne!



Publications reçues

E. TASSET-NISOLLE: *Le jardin des cèdres*. Edition Labor, Genève.

On n'a pas oublié l'auteur de *Conquérantes*, dont voici maintenant un volume de vers, inspirés en majeure partie par un sentiment religieux très élevé, très fervent.

C'est d'abord la Provence: Arles, Nîmes, les

Choses vues:

Entr'aide ménagère

C'est en décembre 1935 que l'Union des Femmes de Genève a organisé des secours pour les familles qui ne bénéficient pas des allocations de chômage. Trêve de collectes et de chèques verts, un moyen plus original a été trouvé: chaque ménagère contribue à faire le marché d'une autre, à laquelle ses moyens ne permettent pas l'achat régulier de légumes et de fruits pour sa famille.

C'est pourquoi, lorsque vous faites votre marché rue Gremus, à Plainpalais, ou au boulevard Helvétique, vous voyez, Mesdames, de loin en loin, trois ou quatre caisses surmontées d'un écriteau: « *Pensez aux Familles nécessiteuses. Merci!* » C'est une vraie épopée des légumes, dont le premier chant est bien pittoresque: la vue de ce gros chou-fleur blanc assis sur des poireaux, vous incite à vous délester d'un kilo de mandarines, dont décidément vous avez une quantité suffisante. Et, pour rompre la symphonie en vert de ces salades et de ces épinards, vous n'hésitez pas à acheter encore de belles carottes rouges. Interrogée, la marchande vous confie qu'aujourd'hui, ça ne va pas tant bien; avant les fêtes, « chacun tenait à donner, afin que « leur » Noël fût beau, n'est-ce pas, maintenant, on semble croire qu'ils n'ont plus besoin de manger ». On m'a confié que les vendeuses sont souvent très généreuses.

Le second chant de cette épopée est peu connu; quelques initiées seulement en ont savouré toute la poésie; en effet, il se déroule au moment des grands chaos de fin de marchés, quand les ménagères sont déjà souvent devant leurs fourneaux. Un chômeur récolte les caisses et les transporte à la Halle de l'île, au No 90, où, méthodiquement empliées, elles attendent la distribution du mercredi et du samedi.

Le troisième chant tient du drame: l'abord de la Halle, entre 13 h. 30 et 14 heures est périlleux; il faut enjamber avec succès les papiers gras que les balais diligents des voireux chassent dans des directions inattendues, éviter de traîtres oranges écarlates sur le sol, louveryer habilement dans la vaste allée qui conduit au but; les occasions sont multiples de choir dans les flaques d'eau douteuse, sous les yeux de quelque marchande apathique bien assise derrière son comptoir. Enfin, on atteint une grande rotonde de marbre blanc; un énorme comptoir en demi-cercle: derrière, les légumes; devant, un cénacle est déjà assemblée quoiqu'il ne soit qu'une heure trois quarts. Au centre, un homme convaincu

fait la conversation avec une femme d'une cinquantaine d'années; d'autres écoutent, l'air morne et indifférent. A mesure que l'aiguille de l'horloge se rapproche de 2 heures, l'assemblée s'accroît de très nombreuses vieilles femmes, de deux ou trois hommes, de jeunes gens en apprentissage, d'un enfant de trois ans même accompagné de son grand frère, de quelques jeunes femmes bouclées et coquettes. Un jeune homme bien renseigné arrive, bérêt basque en tête, lunettes colorées sur le nez. « Pas encore ouvert, plaisante-t-il, en désignant l'enceinte béante. Des fois elles arrivent à deux heures moins dix, moins cinq... »

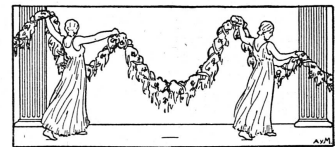
Bientôt, trois ou quatre dames, souriantes, fendent la foule, passent derrière le comptoir et enfilent en hâte de grands tabliers par dessus leurs manteaux. Un mouvement d'ensemble s'opère: tous, l'esprit tendu, attendent leur tour, le cabas, la filoché, le panier ou même le sac de montagne dans une main, la carte jaune de rigueur dans l'autre. Au bout de quelques minutes les muets et les « cafardeux » se décident à sourire, les bavards plaisantent jusqu'à faire rire les moroses; un chien roux, qui fait la revue des souliers, distrait les impatients, et les dames affairées président à la distribution avec une bienveillance calme et gaie. La carte timbrée, le sac rempli de légumes et de mandarines — quelques fois avec adjonction de vêtements, une fois même d'un Nouveau Testament, qui, enveloppé dans du papier de soie, avait été pris pour du chocolat! (dans ces caisses, on trouve de tout décidément) la « compagnie » saluée, on se retire, content de son marché. Si bien qu'une demi-heure plus tard, il ne reste plus rien à distribuer, et plus personne à pourvoir. Pourtant, une salutiste arrive encore; on la reçoit chaleureusement, on discute des cas qu'elle doit pourvoir, et l'on va acheter du fromage à un comptoir encore occupé.

Près de 35 familles sont ainsi pourvues en légumes et fruits, deux fois par semaine. Elles sont désignées par des institutions ou œuvres telles que l'Union des Femmes, le Service Social Volontaire, la Croix-Rouge, l'Armée du Salut. Ces œuvres, en contact avec ceux qui ne disposent même pas du nécessaire chaque jour, les munissent d'une carte valable un mois. Cette carte mentionne le nombre des membres de la famille; sa validité peut être prolongée selon les besoins. C'est, nous l'avons dit, en décembre 1935 que l'Union des Femmes a commencé ce secours de forme si nouvelle, et de ce moment à Paques 1936, 161 familles, représentant 581 personnes, ont profité de ces distributions si nécessaires.

M. G. C.

La visite d'une femme ministre à Genève

Lors de la récente session du Comité d'Hygiène de la S. d. N., une femme ministre a pris pour la première fois part à ses travaux: c'est Mme Frederica Montseny, ministre de la Santé publique dans le gouvernement espagnol. Sa présence était tout indiquée, une partie des discussions du Comité portant sur l'enquête faite par la S. d. N. sur la santé et l'hygiène publiques en Espagne, dans les conditions tragiques de vie actuelle de ce malheureux pays.



A travers les Sociétés

Le problème de la prostitution.

Alors que les premières séances de cette série de conférences organisée par le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, ont démontré l'inf-

tiques et rapports montrent d'une façon convaincante l'immense effort accompli par la Turquie nouvelle en faveur de la femme.

Non seulement toutes les écoles sont ouvertes aux jeunes filles, mais un enseignement spécial a été conçu pour elles, adapté à leur aptitude et leurs besoins. Elles reçoivent à l'école primaire la même instruction générale que les garçons, mais une place importante est réservée aux travaux féminins, tels que le raccommodage, l'emploi des machines à coudre et, initiative intéressante, l'apprentissage d'anciens ouvrages turcs; dans les deux dernières années de la scolarité obligatoire, on leur enseigne la tenue d'une maison, l'hygiène, la puériculture, d'une façon active et pratique. La jeune fille quittant l'école primaire sait non seulement lire et écrire, mais encore tenir correctement un ménage.

L'école secondaire, qui était autrefois très peu fréquentée par les jeunes filles, les voit affluer aujourd'hui, et le nombre de femmes entrant à l'Université a beaucoup augmenté; en 10 ans, la proportion des étudiantes a passé de 9,8 à 15,4 %, avec une préférence très marquée pour les sciences. Si la carrière la plus recherchée des femmes turques est celle d'institutrice, elles ont souvent atteint à des postes importants, et, en 1934, on comptait 40 professeurs et assistantes femmes à l'Université.

Ces chiffres montrent d'une façon éloquentes la révolution qui s'est faite dans la vie de la femme turque, qui, il n'y a pas longtemps encore, menait une existence de recluse.

P.

1 Voir le *Mouvement*, No 488.

Coup d'œil sur le féminisme norvégien

De M. Edm. Privat, dans le *Coopérateur genevois*, ce jolî croquis:

... Voici le Storting, le Parlement norvégien. L'ordre du jour est affiché à la porte comme le menu d'un restaurant.

Vous entrez. Il n'y a ni gardien, ni concierge, et chacun va tranquillement prendre sa place au haut des tribunes pour contempler, en bas dans l'amphithéâtre, les députés qui discutent une loi d'assurance sociale, et surtout les dames députées qui siègent dans l'assemblée. L'une d'elles porte une jolie blouse brodée à la manière paysanne. Il est vrai que c'est la mode ailleurs qu'en Norvège.

Tous les Norvégiens des deux sexes votent à l'âge de 23 ans et sont éligibles à 30. On sent que les femmes sont ici les égales de l'homme. Voyez les passer, dès le matin, quand elles vont à leurs affaires, sveltes, sportives, sans chapeau, souvent sans bas, leur grande chevelure blonde au soleil, l'air indépendant, décidé, bon garçon, avec un brin d'humour au bord de leur nez pointu.

Elles ont fait passer des lois admirables pour la protection des mères et des enfants, l'aide aux femmes en couches, l'ouverture des crèches et des jardins d'enfants, des colonies de vacances, les repas scolaires, le service médical et dentaire gratuit, voire même l'interdiction de vente du tabac aux mineurs au-dessous de 15 ans.

Il faut visiter les prisons, transformées en écoles, les instituts de rééducation pour les infirmes,